

COMPTE RENDU
DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 13 AVRIL 2015

-=-=-

Le Conseil Municipal de Beauvois en Cambrésis s'est réuni en Mairie le lundi 13 avril 2015 à 20h.00 sous la présidence de Yannick HERBET, Maire de la Commune.

En présence de : Didier JACQUEMIN, Virginie LE BERRIGAUD, Lydie DEPREUX, Géry HERMANT, Gilberte BOITTIAUX, Yvon CIMBE, Aurélie HUET, Sylvain SAKALOWSKI, Magalie BANSE, Adrien PARMENTIER, Laure BOUBET, Jean-Luc COUTEAU, Michel SCARCIA, Jean-Marie BACQUET, Claudine CASIEZ, Fabrice DEPREUX, Laurye LALLEMANT.

Absente excusée : Amélie LEQUET (procuration à Géry HERMANT).

-=-=-

Le compte rendu de la réunion du 12 février 2015 ne fait l'objet d'aucune observation, il est approuvé par le Conseil Municipal.

Avant d'aborder l'ordre du jour, le Maire obtient l'accord de l'assemblée pour y inscrire une question supplémentaire, à savoir une demande de subvention pour le passage de l'épreuve cycliste « les 4 Jours de Dunkerque ».

1) Communauté de Communes du Caudrésis-Catésis : Création d'une commission « collecte et traitement des déchets »

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Caudrésis-Catésis a décidé, le 11 février 2015, la création d'une commission dédiée à la compétence « collecte et traitement des déchets ».

Chaque commune sera représentée au sein de cette instance par un délégué titulaire et un délégué suppléant.

Il appartient au Conseil Municipal de procéder à ces désignations.

Didier JACQUEMIN est nommé en qualité de titulaire, Yvon CIMBE en qualité de suppléant.

2) Gestion de l'Association Foncière Intercommunale de Remembrement de Beauvois-Fontaine

L'A.F.I.R. de Beauvois-Fontaine, désormais présidée par Yannick HERBET en sa qualité de Maire de Beauvois en Cambrésis, était gérée par l'USAN de Radinghem en Weppes. Cet organisme ayant préféré arrêté sa collaboration avec l'A.F.I.R., il a été proposé au Bureau de cette dernière que la gestion administrative et financière soit assurée par les services de la Mairie de Beauvois en Cambrésis.

Le Maire ajoute qu'un nouveau Bureau a été installé et que Didier LECLERCQ a accepté d'assurer bénévolement le secrétariat de l'AFIR ; il tenait à ce que cette dernière poursuive son activité.

Le Conseil Municipal autorise ensuite la signature de la convention de mise à disposition entre la commune de Beauvois en Cambrésis et l'AFIR.

3) Contrats d'assurance (bâtiments, responsabilité civile communale et du Maire, protection juridique communale et du Maire)

Dans le cadre de la renégociation des différents contrats en cours, une procédure de mise en concurrence a été initiée pour certains contrats d'assurance (bâtiments, responsabilité civile communale et du Maire, protection juridique communale et du Maire).

Géry HERMANT précise que la nature des garanties est identique à celle des contrats en vigueur ; il note également que Swiss Life, l'assureur actuel, n'a déposé aucune offre.

Cette consultation a permis d'obtenir deux réponses, l'une de GROUPAMA (14 918 € TTC), l'autre de AREAS (14 739 € TTC) qui sont détaillées .

Le Conseil Municipal retient la proposition d'AREAS qui est la moins disante.

Fabrice DEPREUX ajoute qu'à titre personnel il n'a jamais eu de souci avec cet assureur installé à Caudry.

4) Point sur le Plan Local d'Urbanisme

Géry HERMANT, Président du SIATUB, fait le point sur l'état d'avancement du Plan Local d'Urbanisme.

Trois réunions ont été organisées sous l'égide du Cabinet VERDI, consacrées à l'état des lieux initial, aux exploitants agricoles et au diagnostic environnemental.

La D.D.T.M. et la Chambre d'Agriculture participent aux travaux.

Il propose la création d'une commission extra municipale composée des Conseillers Municipaux membres de la commission PLU et de personnalités telles André LEVEQUE, Jean-Jacques RAMETTE, Paul CARPENTIER, Jacques BONNEVILLE, Anne-Marie DECHERF et Laurent BOITTE.

Le Conseil Municipal accepte ce choix.

Interrogé par Jean-Marie BACQUET sur le SIATUB, Géry HERMANT divulgue les informations suivantes :

- Il a demandé aux communes membres de s'engager sur un document d'urbanisme (PLU ou Carte Communale) ; Boussières en Cis, Carnières et Bévillers ont souhaité maintenir le RNU (Règlement National d'Urbanisme) et quittent par conséquent le SIATUB.
- 5 communes restent au sein du SIATUB, d'autres pourraient le rejoindre.
- Le PLU Intercommunal n'étant pas une priorité pour la Communauté de Communauté du Caudrésis-Catésis, les communes vont conserver cette compétence.
- S'agissant de la compétence ADS (Permis de Construire, Certificats d'Urbanisme, Déclarations Préalables aux travaux), une réflexion est en cours.

5) Création d'un deuxième poste d'adjoint au Maire et indemnités de fonction

L'article L 2122-2 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit que le nombre d'adjoints au Maire ne peut excéder 30 % de l'effectif légal du Conseil Municipal.

Le Conseil Municipal en place a décidé de créer, lors de son installation, dans un premier temps, un seul poste d'adjoint.

Cette initiative reposait sur la volonté d'assainir les finances communales.

Cependant, les charges de travail inhérentes au fonctionnement d'une commune et la répartition des missions par le Maire ont amené ce dernier à envisager la création d'un deuxième poste d'adjoint dont la délégation porterait sur le Centre Social l'Escale, qui fonctionne sous le régime d'une régie municipale.

Son souhait était de créer d'avantage de postes d'adjoints afin de souligner l'implication constante de certains Conseillers Municipaux mais les contraintes financières (transfert de l'emprunt de la Régie, baisse des dotations) l'en empêchent cette année.

Répondant à Claudine CASIEZ, il note qu'il aurait pu créer des postes d'adjoints dotés d'indemnités plus faibles mais il estime que ces indemnités doivent être proportionnelles aux responsabilités confiées.

Dans un premier temps, le Conseil Municipal décide la création d'un deuxième poste d'adjoint par 15 voix pour, 3 contre (Jean-Marie BACQUET, Claudine CASIEZ, Laurye LALLEMANT) et 1 abstention (Fabrice DEPREUX).

Claudine CASIEZ explique son vote par son opposition au principe de ne pas indemniser les Conseillers Municipaux qui s'impliquent.

Jean-Marie BACQUET ajoute que l'économie réalisée en ne créant qu'un seul poste d'adjoint supplémentaire est faible par rapport à la trésorerie de la Régie Electrique récupérée par la commune.

Yannick HERBET précise que ce deuxième poste d'adjoint coûte 6 000 € en année pleine ; les dépenses consacrées à l'indemnisation des élus ont singulièrement diminué, d'abord en 2013 suite au contrôle de la Chambre Régionale des Comptes et surtout en 2014 suite au renouvellement du Conseil Municipal.

Revenant sur le lourd héritage que constitue le poids de la dette à rembourser, il y a d'un côté le mérite à récompenser et de l'autre un budget à équilibrer.

Les perspectives d'évolution des dotations versées par l'Etat n'étant pas favorables, la prudence s'impose ; il n'exclut pas de proposer ultérieurement la création d'autres postes d'adjoints.

Le Maire fait ensuite procéder au vote à bulletin secret de la titulaire de ce poste.

Une seule candidature est déposée, celle de Lydie DEPREUX.

Elle obtient 14 voix et Virginie LE BERRIGAUD 1 voix
3 blancs et 1 nul complètent le vote

Lydie DEPREUX remercie le Conseil Municipal de la confiance qui lui est ainsi témoignée.

S'agissant des indemnités de fonction, elles sont fixées au même niveau que celui appliqué au 1^{er} adjoint, à savoir 80 % du montant maximum autorisé, soit 13,20 % de l'indice brut 1015 de la fonction publique territoriale.

6) Comptes de gestion et Comptes Administratifs 2014 (budget principal et budgets annexes)

Le Maire présente les comptes de gestion (fournis par le comptable du Trésor) et les comptes administratifs (élaborés par les services municipaux) du budget principal et des deux budgets annexes, documents en tous points identiques.

*Budget principal

	Recettes	Dépenses	Résultat
Fonctionnement	1 900 215,83 €	1 796 868,12 €	+ 103 347,71 €
Investissement	195 766,49 €	211 193,83 €	- 15 427,34 €
Budget global	2 095 982,32 €	2 008 061,95 €	+ 87 920,37 €

	Résultat de Clôture 2013	Exercice 2014	Intégration des résultats du SIVOM	Résultat de Clôture 2014
Fonctionnement	0,00 €*	+ 103 347,71 €	+ 56 193,38 €	+159 541,09 €
Investissement	- 78 210,27 €	- 15 427,34 €	- 2 747,36 €	- 96 384,97 €
Budget global	- 78 210,27 €	+ 87 920,37 €	+ 53 446,02 €	+ 63 156,12 €

*Excédent de 8 680,75 € affecté en totalité à la section d'investissement

Compte tenu de l'absence de restes à réaliser, le déficit d'investissement (96 384,97 €) sera couvert par une partie de l'excédent de fonctionnement, et le solde de ce même excédent (63 156,12 €) sera affecté en recettes de fonctionnement au Budget Primitif 2015.

*Budget annexe du Lotissement Villa Family

	Recettes	Dépenses	Résultat
Fonctionnement	49 821,55 €	59 738,66 €	- 9 917,11 €
Investissement	50 000,00 €	44 406,84 €	+ 5 593,16 €
Budget global	99 821,55 €	104 145,50 €	- 4 323,95 €

	Résultat de Clôture 2013	Résultat 2014	Résultat de Clôture 2014
Fonctionnement	- 5 082,89 €	- 9 917,11 €	- 15 000,00 €
Investissement	+ 49 094,46 €	+ 5 593,16 €	+ 54 687,62 €
Budget global	+ 44 011,57 €	- 4 323,95 €	+ 39 687,62 €

Les résultats de clôture seront affectés en totalité au Budget Primitif 2015 (excédent reporté de 54 687,62 € en Investissement, déficit reporté de 15 000 € en Fonctionnement)

*Budget annexe du Lotissement Bernadette-Thérèse

	Recettes	Dépenses	Résultat
Fonctionnement	378 867,90 €	386 349,04 €	- 7 481,14 €
Investissement	360 548,33 €	353 067,19 €	+ 7 481,14 €
Budget global	739 416,23 €	739 416,23 €	0,00 €

	Résultat de Clôture 2013	Résultat 2014	Résultat de Clôture 2014
Fonctionnement	+ 17 894,99 €	- 7 481,14 €	+ 10 413,85 €
Investissement	- 17 894,99 €	+ 7 481,14 €	- 10 413,85 €
Budget global	0,00 €	0,00 €	0,00 €

Au Budget Primitif 2015 , la totalité de l'excédent de fonctionnement servira à couvrir le déficit d'investissement

Des précisions complémentaires sont ensuite apportées.

***Budget Principal**

Section d'Investissement

Malgré une diminution notable des dépenses (22 773,83 €), un déficit de 15 427,34 € est constaté, qui s'explique par la baisse sensible des recettes (en 2013, le produit des ventes immobilières avait atteint la somme de 159 512 €)

Les dépenses principales concernent :

- Les travaux en régie (10 783,82 €)
- Le remboursement de la dette (166 626,37 € dont l'emprunt à court terme de 50 000 €)
- Les opérations d'équipement (33 538,64 €) dont la plus importante (18 480 €) concerne l'achat du camion-benne

Les recettes ont donc diminué, on y retrouve :

- L'emprunt à court terme de 50 000 €
- Des opérations d'ordre, le FCTVA, la taxe d'aménagement (20 172,12 €) et deux subventions du Conseil Général du Nord pour la Bibliothèque et l'école maternelle (758 € et 7 007 €).

Section de Fonctionnement

Se solde par un excédent conséquent (103 347,71 €) sous l'effet d'une baisse importante des dépenses (345 752,98 €) et d'une diminution moins sensible des recettes (251 086,02 €).

Les dépenses se répartissent de la manière suivante :

- Charges à caractère général : 456 912,56 € (458 173,55 € en 2013) soit 25,42 %
- Charges de personnel : 799 140,17 € (856 219,87 € en 2013) soit 44,47 %
- Opérations d'ordre : 87 435,57 € (177 979,92 € en 2013) soit 4,87 %
- Charges de gestion courante : 377 183,94 € (565 826,38 € en 2013) soit 20,99 %
- Charges financières : 75 694,13 € (83 937,67 € en 2013) soit 4,21 %
- Charges exceptionnelles : 350,18 € (483,71 € en 2013) soit 0,02 %

S'agissant des recettes :

- Remboursement sur rémunérations du personnel : 92 445,68 € (64 877,20 € en 2013) soit 4,87 %
- Opération d'ordre : 10 738,82 € (56 247,59 € en 2013) soit 0,57 %
- Produits des services : 71 890,74 € (84 902,31 € en 2013) soit 3,78 %
- Impôts et taxes : 1 116 347,15 € (1 280 324,57 € en 2013) soit 58,75 %
- Dotations : 499 075,04 € (495 731,12 € en 2013) soit 26,26 %
- Produits de gestion courante : 9 009,90 € (13 903,66 € en 2013) soit 0,47 %
- Produits exceptionnels : 83 993,18 € (138 179,93 € en 2013) soit 4,42 %
- Produits financiers : 16 670,32 € (16 631,22 € en 2013) soit 0,88 %

Il est utile également de souligner que la ligne de trésorerie a été intégralement remboursée en 2014 (dernier remboursement le 18 juin), la commune ayant bénéficié d'une remise gracieuse des pénalités de retard d'un montant de 7 400,67 €.

Le résultat de clôture, qui intègre les résultats du SIVOM, laisse apparaître un excédent global de 63 156,12 €.

***Budget annexes**

Les remboursements d'emprunt, les subventions d'équilibre communales et diverses opérations d'ordre figurent à l'exercice 2014.

Après avoir remercié les services administratifs municipaux pour leur efficacité, Didier JACQUEMIN fait adopter ces six documents par le Conseil Municipal (14 voix pour et 4 abstentions).

7) Fiscalisation des charges de fonctionnement du SIAT du Val du Riot

La commune de Beauvois en Cambrésis, membre avec celle de Caudry du SIAT du Val du Riot, participe aux charges de fonctionnement de ce syndicat.

La part à charge de notre commune avoisine la somme de 60 000 €, contribution qui fait l'objet depuis 2011 d'une fiscalisation supportée par les contribuables beauvoisiens.

Il est proposé au Conseil Municipal de maintenir cette option de fiscalisation.

Yannick HERBET ajoute que ce syndicat envisage d'aménager le bâtiment reconstruit suite à l'incendie qui l'a touché il y a quelques années ; selon Didier JACQUEMIN, le projet sera présenté aux membres du Comité Syndical le 15 avril en même temps que le Budget Primitif 2015.

Jean-Marie BACQUET fait part de son impatience alors que d'importants travaux ont été réalisés à la base de loisirs de Caudry.

A l'unanimité, le Conseil Municipal décide la fiscalisation des charges de fonctionnement.

8) Fixation des taux d'imposition locale

Les produits des 3 taxes encaissées par la commune (Taxe d'Habitation, Taxes sur le Foncier Bâti, Taxes sur le Foncier Non Bâti) constituent plus de 30 % des ressources annuelles. Les éléments d'information communiqués par la Direction Régionale des Finances Publiques permettent de prévoir un produit fiscal de 625 596 € pour 2015 (en maintenant les taux appliqués en 2014), ainsi que des allocations compensatrices de 30 225 €.

Le Maire présente trois documents, à savoir :

- L'état 1259 établi par la Direction Régionale des Finances Publiques
- Un tableau sur l'évolution des ressources fiscales (ci-dessous)
- Un tableau sur l'évolution des bases d'imposition (ci-dessous)

Yannick HERBET rappelle l'engagement pris de ne pas augmenter les impôts locaux, notant que la Communauté de Communes du Caudrésis-Catésis va augmenter la Taxe d'Habitation d' 1.5 point.

Géry HERMANT attire l'attention du Conseil Municipal sur le nombre important de logements vacants révélé lors du dernier recensement de la population ; selon lui, une réflexion est à engager afin d'en réduire le nombre.

Claudine CASIEZ avance que certains propriétaires hésitent à louer leurs biens afin d'éviter des problèmes avec les locataires.

A l'unanimité, le Conseil Municipal décide de maintenir à leur niveau 2014 les taxes locales, à savoir :

- Taxe d'Habitation : 15,40
- Foncier Bâti : 34,35
- Foncier Non Bâti : 38,42

Le produit fiscal attendu, qui sera inscrit au Budget Primitif 2015, atteindra la somme de 625 596 €.

9) Budget Primitif 2015

En premier lieu, le Conseil Municipal est informé que les Budgets Primitifs 2015 des budgets annexes seront votés lorsque la Trésorerie de Caudry aura transmis les éléments d'information nécessaires.

Le Maire présente ensuite un tableau portant sur l'évolution des produits fiscaux, dotations et allocations compensatrices.

	2014	2015	EVOLUTION	
			€	%
Impôts (à taux constants)	611 156 €	625 596 €	+ 14 440	+ 2,04
D G F	321 191 €	284 073 €	- 37 118	- 11,56
D S R	38 104 €	46 910 €	+ 8 806	+ 23,11
D N Péréquation	48 227 €	50 125 €	+ 1 988	+ 4,12
Allocations compensatrices	31 258 €	31 923 €	+ 665	+ 2,13
TOTAL	1 049 936 €	1 038 717 €	- 11 219	- 1,07

Il fait remarquer au Conseil Municipal que l'augmentation des produits fiscaux et allocations compensatrices (15 105 €) ne suffit pas à compenser la baisse des dotations accordées par l'Etat (26 324 €).

Par ailleurs, il insiste sur le fait que la DGF, dont le montant a diminué de 13 000 € de 2013 à 2014, régresse de 37 000 € de 2014 et 2015 et continuera de se rétrécir en 2016 et 2017 conformément aux mesures de restriction décidées par l'Etat (11 milliards d'Euros en 3 ans pour les collectivités territoriales).

Il présente ensuite le projet de Budget Primitif 2015 qui s'équilibre à 313 776,02 € en Investissement et à 1 938 024,02 € en Fonctionnement.

INVESTISSEMENT

DEPENSES :

- Déficit 2014 reporté	96 384,97 €
- Remboursement de prêt en capital (dont celui de la Régie Electrique)	127 891,05 €
- Opérations réalisées (postes informatiques, ateliers municipaux)	14 000,00 €
- Aménagement de parkings	40 000,00 €
- Remplacement de logiciels	4 500,00 €
- Porte de la Mairie	4 500,00 €
- Matériel services techniques	1 500,00 €
- Travaux et achats divers (bâtiments communaux, materiel pour les écoles et services municipaux)	25 000,00 €

RECETTES :

- Excédent de fonctionnement capitalisé	96 384,97 €
- FCTVA	5 286,00 €
- Taxe d'aménagement	18 000,00 €
- Subvention du Conseil Départemental	12 000,00 €
- Transfert du prêt lotissement	10 453,42 €
- Virement de la section de fonctionnement	171 651,63 €

FONCTIONNEMENT

DEPENSES :

- Charges à caractère général	487 188,03 €
- Charges de personnel	871 600,00 €
- Virement à la section d'investissement	171 651,63 €
- Autres charges	330 023,43 €
- Charges financières	76 860,93 €
- Charges exceptionnelles	700,00 €

RECETTES

- Excédent 2014 reporté	63 156,12 €
- Atténuation des charges	95 000,00 €
- Produits des services	73 200,00 €
- Impôts et taxes	1 181 242,96 €
- Dotations et subventions	483 325,00 €
- Autres produits	15 000,00 €
- Produits financiers	16 099,94 €
- Produits exceptionnels	11 000,00 €

Le Conseil Municipal adopte ce projet à l'unanimité.

10) Subventions pour les 4 Jours de Dunkerque

Le passage d'une étape (Fontaine au Pire – Maubeuge) des 4 Jours de Dunkerque le 7 mai prochain a déjà été évoqué.

La commune de Beauvois en Cambrésis, qui va apporter un soutien logistique (barrières, signaleurs) a été sollicitée par l'Association ASCOMEX de Fontaine au Pire pour une subvention exceptionnelle.

Le Maire propose d'attribuer une aide de 1 000 €.

Le Conseil Municipal accepte par 15 voix pour et 4 abstentions (Jean-Marie BACQUET, Claudine CASIEZ, Fabrice DEPREUX, Laurye LALLEMANT).

Fabrice DEPREUX estime qu'il eût été préférable d'attribuer cette somme aux associations sportives locales.

11) Informations diverses

- Les Maires de Beauvois en Cambrésis et Fontaine au Pire reçoivent les professionnels de santé installés dans les deux communes le 14 avril pour évoquer un projet de création d'une Maison Médicale ou d'une Maison de Santé.
- Ces deux communes vont s'associer pour le tir du feu d'artifice le 14 Juillet ; il se déroulera alternativement dans les 2 communes en commençant à Beauvois en Cambrésis cette année. Une convention réglera les conditions de cette collaboration.

- Recensement de la population
2 066 habitants ont été dénombrés, soit une perte d'une centaine de personnes. Les logements vacants se sont multipliés.
Yannick HERBET remercie Laurent BOITTE pour la qualité de son travail, saluée également par l'INSEE.
- Classe de neige
Un bilan a été effectué avec Christophe PERONNE et le Maire de Bévillers.
La visite sur place a permis de constater la qualité de l'accueil, la disponibilité des encadrants et la diversité des activités.
La séance de visio conference a été appréciée par les parents à l'inverse du film qui a connu quelques "couacs", ce que regrette de Jean-Marie BACQUET.
- Halte garderie Ribambelle
Le compte de résultat 2014 s'équilibre à 103 490,51 €.
Cette structure fonctionne bien, elle rencontre un joli succès.
La Communauté de Communes du Caudrésis-Catésis va prendre en charge les charges supplétives supportées par les communes (eau, gaz, électricité, maintenance, personnel d'entretien).
- L'organisation du week-end commercial est confirmée pour les 6 et 7 juin. La commune interviendra pour la logistique et les animations.
- Jean-Luc COUTEAU attire l'attention du Conseil Municipal sur le maintien du mobil-home au terrain de football. Le Maire va à nouveau intervenir auprès du Président de l'U.S.Beauvois pour l'enlever.
- Jean-Marie BACQUET s'étonne que des automobilistes aient été verbalisés au bas de la rue Pasteur au moment de traverser la RD 643.
Vérification faite auprès de la BMO de Cambrai par Jacques VANTYGHM il s'avère que la signalisation au sol existant à cette intersection interdit le franchissement d'une ligne pourtant discontinuée.
- De manière générale, Claudine CASIEZ souhaiterait que soit respecté le temps de parole accordé aux Conseillers Municipaux lors de leurs interventions.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h.00.

